



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

CTL BOYCOTTÉ DU 05-01-2021 RECONVOQUÉ LE 12-01-2021

Il conviendra désormais de sortir des grandes écoles ou de lire dans le marc de café afin d'appréhender les suppressions d'emplois issues de la Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques (**Magerfip**).

La Magerfip concernant les DDFIP et DRFIP annonçait pour notre département une variation d'emplois de 36 (dont redéploiements et transferts) et 27 (total PLF 2021).

Le «matheux» aurait conclu ainsi: $36-27=9$ suppressions d'emplois...Ben non, car il y a des subtilités...des chiffres peuvent en cacher d'autres.

C'était sans compter sur la création d'un Centre de Contact des Professionnels au 01-09-2021, et ce, avant même son implantation, le prélèvement d'un emploi dans le département.

La raison? «Une reprise d'emploi fléchée» (au titre du prélèvement SIE-Pôles nationaux de la fiscalité professionnelle).

Le perdant ? Le SIE d'Oloron. Un emploi de B y sera supprimé (sur emploi vacant).

La justification donnée par la Direction locale est la suivante : **«Ces suppressions dans les départements financent la centralisation de missions des SIE dans des pôles de gestion supra-départementaux (guichet TVA, pôle de gestion des quitus) et la création des pôles nationaux de soutien au réseau (PNSR actions lourdes et PNSR des professionnels) et, en sus, un «arbitrage entre les charges respectives des différents SIE du département».**

Voici le Tagerfip du nouveau service Centre de Contact des Professionnels:

(1 IP, 1 Idiv CN, 6 A, 27 B et 2 C).

Pour info, voici la «ventilation» des 10 premiers emplois supprimés:

- un emploi de A sur l'équipe départementale de renfort (emploi de A vacant) ;
- 5 emplois de B : SIP de Bayonne (- 2B), SIP de Biarritz (-1B), PCR de Pau (-1B) et la Trésorerie de Morlaàs (- 1B) ;
- 4 emplois de C : SIP de Pau (-2 C), EDR (-1 C) et un emploi de C technique vacant sur Oloron

Les justifications communiquées par l'administration sont les suivantes:

«les évolutions récentes en matière de fiscalité des particuliers (déploiement du PAS, suppression progressive de la taxe d'habitation et baisse de la fréquentation des accueils physiques) conduisent à supprimer des emplois dans les SIP ;

- la moindre mobilisation prévisible de l'équipe de renfort liée à l'augmentation de la taille des services, notamment en matière de gestion publique avec le déploiement progressif du NRP, conduit à supprimer deux emplois dans l'EDR, plutôt que dans les services soutenus ;

- les transferts de charges non compensés par des transferts d'emploi notamment s'agissant de Morlaàs dont une partie de l'activité est transférée vers Arzac sans impact sur les emplois implantés».

Autre mauvaise nouvelle.....jeu de contact, jeu de vilains, tour de PAS PAS!

Au titre toujours du «fléchage» **6 suppressions d'emplois sont prévues au Centre de Contact** des particuliers, «au titre du rééquilibrage des emplois entre l'ensemble des centres de contact dans le cadre de leur généralisation sur le territoire national».

Elles se répartissent ainsi 2 B et 4 C.

Rappelons, par ailleurs, que 6 emplois sont implantés au titre de la création du Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR) sur la fiscalité professionnelle dès le 1er septembre 2021 sur Pau, dont **1 AFIPA et 5 A.**

A terme, après une période de montée en puissance progressive, le Pôle National de Soutien au Réseau de Pau devrait compter une vingtaine d'emplois.

Au total -16 emplois supprimés.

Poursuivons...en contre partie de la suppression d'un cadre A, il y aura implantation d'un emploi permettant de financer la création d'un poste d'Inspecteur Divisionnaire Expert au Pôle de Gestion Fiscale de la DDFIP, sur le pôle juridictionnel.

Bilan pour notre département : 17 suppressions d'emplois, 1 création.

En outre, le département perd 7 emplois au titre du «fléchage» et près de 10 emplois sur le fondement de 2 critères (environnemental et opérationnel) définis ainsi en 2019 par l'Administration Centrale :

2. **Le correctif « environnemental » (-4,7)**

«Au-delà de la charge de travail et des enjeux, identifiés dans le correctif « charges et enjeux » de Magerfip, le correctif « environnemental » a pour objet de prendre en compte l'environnement dans lequel s'exercent les missions, et en particulier les difficultés auxquelles sont confrontés les publics entrant en contact avec les services. Ce correctif s'appuie ainsi sur des critères de nature socio-économique portant notamment sur la part de population âgée, la part de population considérée comme pauvre au sens statistique ou encore sur les défaillances déclaratives et de paiement. La correction est également redistributive» ;

3. **Le correctif opérationnel (-5)**

«Ce correctif permet de faire évoluer le volume des suppressions de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre et à éviter des écarts trop importants par rapport au taux d'effort moyen national».

Les restructurations dans le département entraînent également des transferts internes.

Transferts Internes 2021

⇒ le transfert du recouvrement de l'impôt vers le **SIP de Pau** donnera lieu au **transfert d'un ETP (B)** prélevé sur la **Trésorerie d'Arzacq** (en raison de la volumétrie de l'activité transférée la plus importante selon la Direction locale) ;

⇒ le transfert du recouvrement de l'impôt vers le **SIP de Bayonne** donnera lieu au **transfert d'un ETP (B)** prélevé sur la **Trésorerie de Cambo** (en raison de la volumétrie de l'activité transférée la plus importante selon la Direction locale) ;

⇒ le transfert du recouvrement de l'impôt vers le **SIP d'Orthez** donnera lieu au **transfert d'un ETP (C)** prélevé sur la **Trésorerie de Bassin de Lacq** ;

⇒ le transfert du recouvrement de l'impôt vers le **SIP d'Oloron** donnera lieu au **transfert d'un ETP, (B)** prélevé sur la **Trésorerie de Mauléon** (en raison de la volumétrie de l'activité transférée la plus importante selon la Direction locale).

Le transfert de la mission de recouvrement de l'impôt des Trésoreries mixtes vers les SIP de Bayonne, Pau, Oloron et Orthez **se traduit par la création de 3 emplois de B et 1 C en SIP (un pour chaque SIP concerné), financés par la**

suppression de 3 emplois de B et 1 de C en Trésoreries mixtes.

Le Tagerfip du SGC de LESCAR a été corrigé par la Direction, car la Trésorerie de Arzacq perd un B (transfert recouvrement SIP de Pau).

BÉMOL, DE LA DIRECTION LOCALE :

«En fonction de la taille des Trésoreries, la mission de recouvrement de l'impôt représente une charge de travail très inférieure à 1 ETP. Dans ce cas, le transfert de la mission ne se traduit pas par une suppression d'emploi. Néanmoins, les trésoreries ayant perdu la mission de recouvrement de l'impôt sans contribuer aux transferts d'emplois seront susceptibles de travailler à distance s'agissant des restes à recouvrer pour le compte du SIP une partie du temps, selon des modalités qui devront être précisées».

TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE DE ORTHEZ VERS LA TRÉSORERIE DE PAU

«Le transfert d'emplois est estimé à partir des charges transférées et en comparant la Trésorerie d'Orthez après transfert de l'hôpital à des services traitant des volumétries du même ordre de grandeur. Le transfert lié à l'activité hospitalière transférée de la Trésorerie d'Orthez vers celle de Pau CH est ainsi estimé à **1 emploi de B et 1 emploi de C**» dicit la Direction Locale.

AUTRES TRANSFERTS PRÉVUS PAR LA DIRECTION LOCALE

... suivez le guide, votre attention est requise!

Nous vous livrons les infos communiquées par cette dernière

► Transfert d'un emploi de la Trésorerie de Pontacq à la Trésorerie de Cambo-les-Bains.

Voici les justifications de la Direction Locale :

« Le transfert du recouvrement de l'impôt vers le SIP de Bayonne-Anglet a donné lieu à la suppression d'un emploi à la Trésorerie de Cambo-les-Bains. Le transfert de l'impôt vers le SIP de Pau n'a donné lieu à aucune suppression d'emploi à la Trésorerie de Pontacq, qui transfère une volumétrie comparable d'articles de rôles. Par ailleurs, 4 communes vont être transférées de la Trésorerie de Nay à la Trésorerie de Lescar au 1^{er} janvier, sans compensation au niveau des emplois. Il est donc proposé de transférer un emploi de la Trésorerie de Pontacq (dont les emplois sont destinés à rejoindre

le SGC de Nay) pour la trésorerie de Cambo-les-Bains.

► **Transfert d'un emploi de B de l'EDR au SPFE de Pau .**

« Un agent de l'EDR, ex-EDRA, est affecté au SPFE de Pau de manière pérenne.

Dans l'optique d'un départ à la retraite au cours de l'année 2021, il est proposé de supprimer un emploi

de B sur l'EDR pour l'implanter sur le SPFE de Pau et régulariser cette situation ».

► **Transfert d'un emploi de C technique de Bayonne à Pau. La titularisation d'un emploi PACTE sur Pau implique de régulariser sa situation en implantant un emploi de C technique.**

« Cette régularisation est opérée en supprimant un emploi de C technique vacant sur Bayonne ».

LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ ET SON TAGERFIP

Créations du SGC de Nay et du CDL de la Communauté des Communes du Pays de Nay

Postes	A+	A	B	C	Total
SGC de Nay	1	1	4	3	9
Morlaas (antenne)		1	2	1	4
CDL Pays de Nay	1				1
CDL Nord Est Béarn	1				1
TOTAUX	3	2	6	4	15

Créations du SGC de Lescar - Rives du Gave et du CDL de la Communauté des Communes de Luys en Béarn

Postes	A+	A	B	C	Total
SGC Lescar	1	1	5	3	10
CDL de Luys en Béarn	1				1
TOTAUX	2	1	5	3	11

Créations du SGC de Pau et du CDL de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées

Postes	A+	A	B	C	Total
SGC de PAU	1	2	6	4	13
CDL CA Pau Béarn Pyrénées	1				1
TOTAUX	2	2	6	4	14

Nos commentaires:

Les élu(e)s FO-DGFIP64 ont souhaité participer à cette deuxième convocation afin de faire remonter les revendications des collègues, demander des explications à la Direction Locale et retranscrire dans le PV notre opposition ainsi que nos griefs.

Nous allons proposer à l'administration de rebaptiser le tagerfip **en «tajinierfip»**.

Les suppressions d'emplois «mijotées» avec la réimplantation de deux services nous laissent un petit goût amer de «revenez-y» en 2022 et 2023.

Lors du précédent CTL la Direction Locale évoquait le rapprochement des 2 Centres de Contact afin «d'échanger» professionnellement. In fine, l'administration reprend d'une main, quelques années après, ce qu'elle avait octroyé de l'autre. Nous comprenons mieux les raisons pour lesquelles **le CDC des particuliers** comptait 9 vacances en C (chiffre de la Direction locale au 01-11-2020). Questionnée sur le devenir des 2 cadres B susceptibles d'être en surnombre au Centre de Contact à la date du 01-09-2021, la Direction nous a précisé que les règles de gestion s'appliqueraient. La situation sera appréciée au 01-09-2021. La perte de 2 emplois de B et 4 de C est pour la Direction locale un «exercice de redistribution normal» à partir du moment où les Centres sont plus nombreux et à compétence nationale.

Les Trésoreries perdent le recouvrement impôt au 01-01-2021. Néanmoins, dicit la Direction celles «ayant perdu la mission de recouvrement de l'impôt sans contribuer aux transferts d'emplois seront susceptibles de travailler à distance s'agissant des restes pour le compte du SIP une partie du temps, selon des modalités qui devront être précisées».

Bonjour les calculs, la simplification, la coordination et le point d'entrée unique tant souhaité par la Direction!

Interrogée sur ce point la Direction a insisté sur le stock des restes à recouvrer dans les Trésoreries mixtes prenant bien soin de n'incriminer personne. Vos représentant(e)s sont intervenu(e)s pour préciser que les suppressions aveugles d'emplois avaient conduit à faire des « choix contraints » dans les unités de travail. FO-DGFIP64 relève que tant les agents des Trésoreries que ceux des SIP ont mal vécu ce transfert. Si nous comprenons bien les informations communiquées lors de ce CTL, à l'exception de Cambo, Bassin de Lacq ,

Mauléon et les nouveaux SGC, toutes les autres Trésoreries (celles perdant le recouvrement impôt au 01-01-2021) seront susceptibles de travailler à distance pour le compte des SIP.

Sur le questionnement FO-DGFIP64 **des critères présidant à la quantification des charges des SIP**, le Président précise d'emblée qu'il n'y a pas « d'alerte » dans ces services. Selon lui, les ANV sont en deçà de la moyenne nationale, donc tout va bien. Il poursuit en précisant que la campagne TH représentait un temps fort plus important que la campagne IR. Par conséquent sa disparition va enlever des tâches au recouvrement.

Le Président reconnaît que l'exercice consiste à répartir les emplois. Vos représentants FO appellent plutôt cela la répartition de la pénurie.

Toujours interrogé sur le sujet des SIP, le Président **rappelle que l'accueil téléphonique relève prioritairement du Centre de Contact** et non des SIP. Par ailleurs, il invite les Trésoreries à communiquer aux contribuables le numéro du CDC.

Quant à **la pérennité de l'EDR** le Président s'est voulu rassurant. Selon ses dires, la création des SGC fera « chuter » la couverture EDR compensant les diverses absences dans les petits postes. Certes, des opérations coup de poing pourront toujours être réalisées, néanmoins l'EDR sera réorientée vers les accueils en EFS. Il rappelle que si l'EDR devait disparaître un jour ce serait au profit des grosses unités qui contribuent à hauteur de 5 % de la totalité des effectifs.

Sur notre interrogation de la mise à jour des effectifs TAGERFIP, le Président s'est engagé à la faire publier sur Ulysse après cette réunion.

Nous avons obtenu également des réponses poste par poste, service par service sur un éventuel surnombre. Vos représentants ont demandé des précisions sur la situation des agents de Morlaas. Selon la Direction, « Ils pourraient au moment de la mutation locale demander le SGC de Nay et/ou l'antenne de Morlaas » (2B et 1 C). **A confirmer lors de la sortie de la note locale sur les mutations.**

*Les représentants FO ont interpellé, une fois de plus, la Direction locale sur la situation de la Trésorerie de Pau CH. Le Directeur que nous avions saisi par mail en septembre 2020, suite à une visite de poste, ne s'est toujours pas rendu à Pau CH alors qu'il s'y était engagé, même s'il admet avoir rencontré le responsable de ce poste. Vos représentants ont insisté sur la situation préoccupante avec risque de RPS (**risque psychosociaux**) consécutif au manque d'effectif. La surcharge de travail émanant d'Orthez au 01-01-2021 va aggraver une situation déjà bien fragile. Le Directeur reconnaît que les emplois implantés sont bien présents reste à trouver des agents...S'agissant de l'arrondissement de Pau, au 01-09-2021 des solutions devraient être trouvées par la Direction locale.

Sur la suppression d'un emploi technique de C à Oloron. FO-DGFIP64 a indiqué que 2 agent(e)s étaient affecté(e)s aux tâches relatives au ménage, cantine et administrative. Le fait qu'il ne reste plus qu'une collègue interroge. Quid du ménage au quotidien ? Le RH nous précise que la société APR intervient ponctuellement. Pour autant notre collègue a droit comme tout un chacun a du temps partiel, des congés etc. En conséquence FO a sollicité la Direction afin que la société APR intervienne autant que faire se peut. Sur le sujet de la cantine le Chef du PPR nous précise que le problème est général.

* **37 emplois sont « implantés » pour le CDC des Professionnels** qui sera installé finalement au 34 Rue Monpezat. Le Médecin de prévention, les Assistantes Sociales et le Concierge ne seront pas impacté(e)s selon la Direction. Il conviendra de reloger la délégation à l'action sociale, le secrétariat du CHS-CT (orientation vers la DDFIP), les locaux syndicaux (à voir avec les OS concernées).

Les travaux sont prévus pour la fin avril 2021.

Quant au PNSR (implantation partielle de 6 emplois) il n'y a pas de solution « clé en main » selon le Président. Ce sera une affectation provisoire soit à la DDFIP soit dans les locaux de l'Inspection Académique. Les implantations d'emplois se feront en 4 vagues jusqu'en 2024 pour atteindre un tagerfip de (2A+/18A et 2B).

*En conclusion la majorité des **suppressions et transferts se font en grande partie sur des emplois vacants**. Ainsi le SIE de Oloron perd un emploi de B. Il y avait avant ce CTL 2 vacances de B. Cambo perd un B au titre du transfert de l'impôt sur le SIP de Bayonne mais récupère le B de Pontacq qui était vacant. Le Centre de Contact perd 4 emplois de C sur 9 vacances. Par le truchement des vacances d'emplois et un « zeste » de travail à distance, la Direction locale tente d'éviter la mobilité des agents afin de faire passer la réforme « en douceur »....**jusqu'à quand ?**

Nous ne sommes pas dupes, tout est fait afin de limiter la réaction des collègues face à la mise en place du NRP.

Pour autant, les suppressions d'emplois à la DGFIP vont malheureusement perdurer.

FO-DGFIP64 continuera de combattre cette réforme, synonyme à moyen et long terme, de démantèlement de nos services.

Cependant, ce n'est que le début de l'année, aussi :

la section FO-DGFIP64 vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 et vous invite à la suivre régulièrement sur son site

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/>

Les titulaires à ce CTL Emmanuelle Aubin (PCE Bayonne), Christine Gabarrus (Trésorerie Hasparren), Jean Bernet (Trésorerie Oloron) Suppléante Myriam Cannone (SIP Pau), Experte Laurence Ossun (SIP Pau)